

Créteil, 9 janvier 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

à

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Objet : CTA du 17 janvier 2019- Evolution de la carte des formations professionnelles**

**Rectorat**

**SG**  
Secrétariat général

Affaire suivie par  
Florence Housset  
Secrétaire générale adjointe

Téléphone  
01 57 02 62 64  
Fax  
01 57 02 62 66  
Mél  
Ce.sga@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

La politique académique en matière d'évolution de l'offre de formation professionnelle s'inscrit dans la continuité des années précédentes par la recherche de diversification de l'offre proposées aux familles en favorisant les formations répondant aux besoins d'emploi dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des élèves.

En conformité avec la politique nationale, l'académie a débuté sa réflexion sur l'avenir du bac pro gestion administration fortement implanté dans certains territoires en étudiant les transformations possibles à court et moyen terme. Pour la rentrée 2019, les fermetures ou réduction de capacité d'accueil sont systématiquement compensées par d'autres ouvertures ou augmentation de capacité d'accueil. Malgré le nombre de places vacantes constaté en seconde professionnelle à la rentrée 2018 (plus de 600), il a été décidé de ne pas réduire l'offre globale à ce niveau dès la préparation de la rentrée en raison de la politique d'orientation de fin de 3<sup>è</sup> en faveur de la voie professionnelle.

Les prévisions d'effectifs sur le niveau post-baccalauréat prévoyant une hausse de plus de 300 étudiants, des ouvertures de BTS ou de mise à niveau post-bac sont proposées sous statut scolaire et en apprentissage.

Les classes passerelles BTS ouvertes au mois de juillet seront reconduites à la rentrée 2019. Après un bilan intermédiaire effectué au mois de mars, des ajustements pourront être effectués en termes de localisation d'implantation sur le territoire. C'est la raison pour laquelle, le financement de ces classes ne sera effectif qu'à partir du début du mois d'avril.

Il a été également procédé à un examen des formations n'ayant pas vocation à être pérennes, telles que les mentions complémentaires et les formations d'initiative locales, celles ayant un effectif faible ou ne reposant sur un partenariat avec les entreprises locales ne sont pas reconduites.

Le nombre important de places vacantes dans la voie professionnelle (plus de 4000 hors BTS), notamment en seconde et troisième année de formation a mènera à ajuster les dotations en fonction des effectifs constatés et non plus des seules capacités d'accueil.

Plusieurs fermetures de formation seront à prévoir pour la rentrée 2020, dans l'hypothèse où leur faible attractivité se confirmerait.